



PLAN LOCAL D'URBANISME
LANLOUP (22)

Version consolidée

DOCUMENT GRAPHIQUE 3

Echelle : 1/5 000

Prescription	14 décembre 2007
Arrêt	10 novembre 2010
Approbation	12 septembre 2011
Rendu exécutoire	7 octobre 2011
Modification simplifiée n°1	14 avril 2016

A & T OUEST 11/12 quai Maréchal Joffre - BP 50123 - 22301 LANNION CEDEX - tél : 02 96 37 82 42 fax : 02 96 46 50 86

LEGENDE

- Limite de Zone
- UA Zone urbaine à vocation principale d'habitat dense
- UC Zone urbaine à vocation principale d'habitat moyennement dense
- UT Zone urbaine réservée à l'accueil d'équipements de loisirs ou d'installations à caractère touristique
- AU Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- AUT Zone à urbaniser réservée à l'accueil d'équipements de loisirs ou d'installations à caractère touristique
- A Zone agricole
- Aa Zone agricole où les installations génératrices de nuisances sont interdites
- N Zone naturelle à protéger
- Nh Propriété bâtie située en milieu rural et non liée à l'activité agricole
- NT1 Zone naturelle à vocation de loisirs destinée à être ouverte au public et à recevoir des aménagements légers
- NT2 Zone naturelle à vocation de tourisme et de loisirs
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Marge de recul inconstructible du Conseil Général de 15 ou 35 mètres (par rapport à l'axe de la route)
- Bande d'isolement acoustique de 30 ou 100 mètres (par rapport au bord extérieur de la chaussée la plus proche)
- Nouvel accès sur voie interdit
- Zone humide
- Chemin de randonnée existant ou à créer

